

DEPARTEMENT :
MEURTHE-ET-MOSELLE

COMMUNE de
MANDRES AUX QUATRE TOURS

ARRONDISSEMENT :
TOUL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 JUIN 2025

CANTON :
NORD TOULOIS

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

De présents : 6

De votants : 6

DATE DE CONVOCATION 28/05/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, FOURRIERE Denis.
DATE D’AFFICHAGE 28/05/2025	<u>Etaient présents</u> : FOURRIERE Denis, NAUDÉ Charly, FOURRIERE Lionel, DURAND Corinne, HOUIN Frédéric, AVRIL Florent. <u>Absents excusés</u> : JANSEN Hugo, FOURRIERE Tom, VILLER Emilie, CONTAL François MORELLATO Anne. NAUDÉ Charly a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 028

PLUI

Monsieur le maire lit le courrier de la Communauté de commune concernant le point sur le PLUI : « Par délibération du conseil communautaire en date du 06 mars 2025, le projet du PLU intercommunal, a été arrêté, les conseils municipaux sont appelés à rendre un avis sur le PLUI arrêté dans un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêt, soit jusqu'au 06 juin 2025 inclus. »

Les débats s'ouvrent sur plusieurs constats évoqués à chaque réunion de conseil depuis le démarrage du PLUI. Sans remettre en cause la qualité du travail effectué par tous les partenaires le conseil note tout de même les points suivant revenus globalement au cours de différentes réunions :

- Quel intérêt et quels couts alors que la commune a réalisé son PLU qui a été signé début 2013 !
- Il y a dans ce document beaucoup d'interdictions qui, cumulées, risquent de ne pas jouer le rôle initial de donner envie de venir vivre dans nos villages.
- Il y a eu beaucoup de réunions, en secteurs, au sein de la fabrique, au sein du groupe de travail créé en cours d'étude, avec de nombreuses incertitudes pour savoir qui en finalité décide.
- Nous avons subi, comme bien d'autres, beaucoup de pression pour conserver nos terrains à bâtir possédés par la commune ou pour en créer de nouveaux pour que nos villages puissent vivre et s'agrandir.
Ne parlons pas du nombre de création de logements de bâtiments qui sont restreint sans prise en compte des volontés des communes et imposés par l'état.
- L'interventionnisme et le lobbysme de salariés d'organisations et ou d'associations diverses mais aussi de l'état qui ne prennent pas en compte la réalité de terrain.
- Notre Communauté de communes connaît une vaste diversité avec de très gros villages presque urbains, et des villages ruraux, la rencontre de ces deux mondes ne s'est pas très bien passée sur un certain nombre de sujets. Certaines propositions de ruraux ont été mis en brèche par les urbains alors qu'un peu de respect et d'acceptation des différences aurait pu tout arranger.
- La population de nos villages a manqué de communication proche. Les secteurs et réunions de secteurs ne sont pas appropriés pour des discussions sur des points particuliers.
- La population n'a pas eu la possibilité de visualiser tout cela par village sur des plans, des fiches villages etc.

➤ Le ZAN est très mal passé.

Les conseillers municipaux se demandent comment va être pratiquée l'enquête publique. Pour le conseil elle doit se tenir dans chaque village et non par secteur.

Devant toutes ces éléments le conseil municipal s'est demandé comment répondre à la question de la Communauté de communes. Certains craignant de répondre négativement en ayant peur des « punitions » de la communauté de communes, certains disant que quoi qu'on dise notre avis ne sera pas entendu. Certains soulignent que l'exposition présentée dans la salle des fêtes du village n'abordait que les généralités et se sont sentis frustrés en tant qu'entité communale.

Pour donner suite à toutes ces réactions, nous avons posé la question :
Êtes-vous favorable au PLUI présenté, la réponse est 3 abstentions et 3 contre.

Le conseil municipal

- **DECIDE donc de donner un avis défavorable.**

Adopté à la majorité des voix : 3 voix contre, 3 abstentions.

Fait les jours, mois et an susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,

FOURRIERE Denis



Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous Préfecture de Toul

Le 11/06/2025

